



Veynes, le 4 mai 2022

Monsieur le Maire de Veynes

aux

**Conseillers Municipaux**

Mesdames les Conseillères Municipales,  
Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous convier à la séance du Conseil Municipal le

**Jeudi 12 mai 2022 à 18 heures**  
**Salle du Conseil Municipal**

**en vue de l'examen de l'ordre du jour suivant :**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2022 ;  
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2022 ;  
Relevé des décisions prises par le Maire (DM-2022-05-001)

**Commission Administration – Ressources Humaines – Économie - Communication**

- ✓ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ;
- ✓ Décision modificative de l'eau n°1.

**✓ Commission Environnement – Gestion de l'eau – Cadre de vie**

- ✓ Contrat de location de jardin d'agrément sur parcelle cadastrée AO 269.

**Commission Travaux - Voirie – Réseaux – Patrimoine – Urbanisme**

- ✓ Vente maison Montmirail ;
- ✓ Schéma directeur des eaux usées : réalisation de fiches regards ;
- ✓ Aménagement avenue des Martyrs : demande de subvention - modification du plan de financement ;
- ✓ Acquisition d'un aspirateur électrique à déchets – demande de subvention ;
- ✓ Passation d'actes en la forme administrative – désignation d'un adjoint représentant la commune ;
- ✓ Constitution d'une servitude de tréfonds d'une canalisation d'assainissement ;
- ✓ Avenant n°1 bassin tampon.

**Commission Sport – Loisirs – Animation – Vie associative**

- ✓ Convention de mise à disposition de la piscine au bénéfice du Maître-Nageur Sauveteur
- ✓ Convention de mise à disposition de la piscine avec le collège, les écoles de Veynes ;
- ✓ Convention de mise à disposition de la piscine avec l'école d'Aspres sur Buëch et de Montmaur.

## Commission Culture - Tourisme

- ✓ Tarifs 2022 de la buvette de la piscine municipale ;
- ✓ Convention avec le SDIS 05 pour la surveillance de la zone baignade du plan d'eau ;
- ✓ Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Terrasse ;
- ✓ Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Aquaparc ;
- ✓ Tarifs de droits de place 2022 pour les activités sur le site du plan d'eau ;
- ✓ Extension des horaires de la Médiathèque : renouvellement de la demande de subvention dans le cadre du programme « Ouvrir mieux et plus ».

## Questions diverses

Dans l'attente de cette rencontre recevez, cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christian GILARDEAU TRUFFINET  
Maire de Veynes

